

Questions orales

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'EMPLOI

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a annoncé que les formules de demande pour le nouveau programme de création d'emplois ne seront pas prêtes avant la fin de décembre. Il sait qu'il faut en outre de six à huit semaines pour examiner les formules remplies par certains groupes, comme nous venons de le constater pour le programme de développement communautaire, ce qui signifierait qu'il n'y aurait pas de nouveaux emplois avant la fin de février environ.

Étant donné que chaque semaine des milliers de personnes cessent de toucher les prestations de chômage, que le nombre d'assistés sociaux monte en flèche et qu'il y a 1.5 million de sans emploi, pourquoi faut-il attendre trois ou quatre mois avant de mettre en œuvre un programme de création d'emplois, même s'il a été annoncé en octobre?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député pose en réalité plusieurs questions en même temps. En bref, nous avons décidé d'essayer de mettre le programme en œuvre pour le 1^{er} janvier mais nous arriverons peut-être à le faire plus tôt. Étant donné que les négociations avec les gouvernements provinciaux ont été fructueuses, nous serons peut-être en mesure de commencer à étudier les demandes avant Noël pour que tout soit prêt en janvier. Le député prétend qu'il y aura un délai de trois à quatre mois, mais ce n'est pas exact. En réalité, nous offrirons des emplois dans le cadre de ce programme avant cela. Je lui rappelle par ailleurs que d'ici Noël un certain nombre de programmes d'embauche seront lancés dans le cadre du Programme canadien de développement communautaire qui créera 60,000 emplois à l'intention des personnes auxquelles le député fait allusion.

Mlle MacDonald: Ce qui me préoccupe, c'est qu'il est urgent d'intervenir; dans le communiqué du député, il est question de la fin de décembre.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON DEMANDE UNE RENCONTRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. D'ici février, près de 70,000 personnes seront rayées tous les mois des listes des prestataires d'assurance-chômage. Certaines d'entre elles seront prises en charge par le bien-être social, mais la plupart n'auront pas cette chance et éprouveront d'énormes difficultés. Bien qu'elle considère peut-être qu'il s'agit avant tout d'une responsabilité provinciale, madame le ministre envisage-t-elle, compte tenu de la situation d'urgence qui existe, de réunir les ministres provinciaux du Bien-être social pour voir s'il est possible d'aider le nombre croissant de personnes qui n'ont

plus droit à l'assurance-chômage et ne peuvent être prises en charge par le bien-être social?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je n'ai pas très bien compris le sens de la question du député. Les gens au Canada qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, ou qui, pour toute autre raison de pauvreté, ont besoin d'assistance sociale, y ont droit. Je n'ai donc pas compris quels sont ceux qui n'y auraient pas droit, et je ne vois pas dans ce sens-là le problème qui pourrait m'inciter à entrer en communication avec les ministres des provinces avec qui nous sommes constamment en très bonnes relations de travail, puisque automatiquement, nous leur remboursons ce qu'ils paient en allocations de bien-être. Est-ce que le député pourrait apporter quelques précisions?

[Traduction]

LA NATURE DES CAS PARTICULIERS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, il convient peut-être que je donne quelques explications au ministre afin qu'elle comprenne mieux la situation. Je parle ici des gens qui ne répondent pas aux critères leur permettant de profiter des mécanismes d'urgence mis en place, comme une famille dont le mari n'a plus droit aux prestations d'assurance-chômage et la femme occupe un emploi à temps partiel. Cet emploi ne rapporte pas suffisamment pour faire vivre une famille de quatre, mais il est cependant trop élevé pour permettre au mari d'être pris en charge par le bien-être social, et cette famille perd en fin de compte sa maison, son automobile et d'autres biens. C'est de situations de ce genre que le ministre pourrait, selon moi, discuter avec ses homologues provinciaux.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je puis assurer au député que, contrairement à ce qu'elle a déclaré, vraiment très peu de Canadiens ne seront pas protégés par les mécanismes d'urgence mis en place. Le nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi annoncé par mon collègue vise justement à redonner aux personnes n'ayant plus droit aux prestations d'assurance-chômage un emploi pour une période déterminée juste suffisante pour leur permettre de toucher à nouveau ces prestations. Quant aux sommes versées par les provinces au titre du bien-être social, l'opposition sait pertinemment que nous sommes à l'heure actuelle en pourparlers constants à ce sujet avec les provinces et que nous rembourserons immédiatement et d'office la moitié de toute augmentation consentie par une province.

* * *

● (1420)

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE STIMULATION IMMÉDIATE DE L'EMPLOI—
ON DEMANDE UN RAPPORT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigra-